



**L'Épiphanie**

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-24**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 24 mai 2022, le *Règlement numéro 577-24*, intitulé « *Règlement numéro 577-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de modifier les normes afférentes aux piscines creusées* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 juin 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 27 juin 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 juin 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE